Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID: 069-216902072-20240701-202435-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-35

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME. Le quorum était atteint.

Date de convocation : 25 juin 2024

Date d'affichage:

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 23

Etaient présents:

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Renaud GEORGE, M. Philippe BIGOT, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : M. Thomas TEILLON à Mme Béatrice DELORME, M. Philippe PERARDEL à M. François DANCOURT, Mme Anne-Françoise GIBERT à Mme Stephanie FAURE, Mme Sophie PICHON à Mme Annette COURTEIX, Mme Audrey GENESSON à Mme Sophie PELLIS, M. Philippe POLOME à Mme Dominique GALLEY, M. Olivier PERROT M. Paul DIDIER, Mme Blandine BROCARD à M. Renaud GEORGE.

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2024-35) DEMANDE SUBVENTION FONDS VERT-RE NATURATION

Les cours du groupe scolaire Françoise Dolto sont vétustes et inadaptées au contexte de changement climatique. Celles-ci sont classiquement très bitumées, de couleur sombre et peu végétalisées hormis de platanes qui ont abimé le revêtement au fil du temps, générant des problématiques d'écoulement des eaux pluviales. Un réaménagement et une végétalisation de ces espaces vont donc être entrepris.

Les objectifs qui sont poursuivis dans le cadre de ces travaux sont les suivants :

- 1. Un objectif climatique et environnemental : lutter contre les ilots de chaleur, infiltrer les eaux pluviales à la parcelle, réduire la pollution de l'air et préserver la biodiversité en ville.
- 2. Un objectif d'usage : rééquilibrer les espaces aux usages variés (temps calmes / actifs, ludiques /pédagogiques...).
- 3. Un objectif pédagogique : profiter du projet pour promouvoir l'éducation à l'environnement (cycle de l'eau, changement climatique, faune/flore...) en coconstruisant le projet avec les acteurs (directeurs d'établissement, enseignant(e)s, parents d'élèves, représentants des élèves, agents municipaux et de la Métropole de Lyon).
- 4. Un objectif de « positivité » : construire un projet commun pour offrir à nos enfants un cadre de vie plus propice à leur épanouissement.

Les travaux consisteront en une débitumisation d'une partie des surfaces extérieures, laissant place à une végétalisation de certaines parties de la cour afin de permettre une meilleure infiltration des eaux pluviales.

Compte tenu de la faible perméabilité des sols cette action sera complétée par des ouvrages adéquats, de type noues ou jardins de pluie, permettant de traiter les principales pluies avant que les eaux pluviales ne soient dirigées vers un exutoire.

Le remplacement d'une partie de l'enrobé abîmée sera fait par un enrobé plus clair, plus respectueux de l'environnement et permettant de limiter la température au sol.

Enfin la mise en place d'un préau dans la cour de l'école maternelle et d'une pergola dans la cour de l'école élémentaire amélioreront le confort d'été.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024



Publié le ecole en modes doux, adapter ID : 069-216902072-20240701-202435-DE

Une réflexion complémentaire a été menée autour des usages (favoriser l'accès à la cour à la diversité des usages, permettre aux élèves de s'épanouir dans u

favoriser l'enseignement en extérieur) et autour de la pédagogie sur l'environnement (fonctionnement du cycle de l'eau, préservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique...).

L'Etat a institué dans la loi de finances pour 2023 une enveloppe spécifique de soutien à l'investissement local exclusivement dédiée à la transition énergétique. Ce « fonds vert » est doté pour l'exercice de deux milliards d'euros.

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, le Gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert jusqu'à 2027 et son renforcement à hauteur de 2,5 Md€ dès 2024 pour contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique.

L'opération d'investissement envisagée par la commune s'inscrit parfaitement dans les critères définis pour ce fonds.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

	Ressources prévisionnelles de l'o	pération		
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds chaleur				0,00%
autre mesure Fonds Vert		sollicité	97 000,00 €	15,61%
Fonds FPRNM Barnier				0,00%
Fonds européens				0,00%
DETR				0,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Fonds mobilités actives				0,00%
Pacte local des solidarités				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité	Métropole Lyon	acquis	200 000,00 €	32,18%
à préciser	Agence de l'eau	acquis	200 000,00 €	32,18%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		497 000,00 €	79,96%
Opérations standardisées CEI				THE VIEW
Autres aides non publiques				7 2 12 12 12 12 13
à préciser			2	48 (48)
Sous-total autres aides non publiques		0,00 €	0,00%	
Part de la collectivité	Fonds propres		124 561,00 €	Distriction 4
	Emprunt			TOTAL STATE OF THE
	Crédit bail ou autres FCTVA		0,00 €	
	Recettes générées par le projet ou moindres dépenses de fonction	onnement		
Participation du porteur de projet (autofinancement)			124 561,00 €	20,04%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			621 561,00 €	100,00%

Projet de délibération

VU les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales **CONSIDERANT** qu'il convient de solliciter une subvention pour la végétalisation des cours du groupe scolaire Françoise DOLTO dans le cadre du fonds vert ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du fonds verts pour la repaturation :
 - D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout document relatif à cette demande.

VOTES:

Pour: 23 Contre: 0 Abstention: 0

La secrétaire de Seance Sophie PELAN La Maire, Béatrice DELORN

POUR EXTRAIT CONFORME